

**CORRESPONDANCE**

**AQUEDUC**

**P28/B2,6**



494242  
 250  
 494492  
 408732  
 857.60  
 2125  
 436.35  
 841.35  
 841.99

408287  
 445  
 408732  
 798.60  
 797.96  
 64

887.77  
 15.55  
 902.77  
 26

887.77  
 15.77  
 80  
 57  
 65  
 905.56  
 2125  
 926.81  
 883.24

50  
 29  
 79

902.77  
 857.60

68.57  
 18  
 45.57

.2850  
 18  
 199.50  
 28.50  
 950.00  
 484.50  
 1434.50  
 857.60  
 576.90  
 23.10  
 600.00

Municipalité du Village St-Jean  
 Baptiste, 7 Octobre 1881.

A Monsieur le Maire  
 et M. V. les Conseillers  
 de la Municipalité de St-Jean-Baptiste

Messieurs.

Le conseil du Village St-Jean-Baptiste et le Comité chargé de voir au moyen d'approvisionnement d'eau le dit Village, par son agent, vous invitent à une assemblée du dit Comité qui sera tenue, le dimanche prochain, le treize octobre courant à 7 heures du soir, en la salle du conseil, au dit Village, et St-Jean-Baptiste afin de discuter et décider, si et possible, cette importante question.

Votre humble serv.  
 P. P. P. P.

P28/B2,6

1  
 2  
 3  
 4  
 5  
 6  
 7  
 8

02

Estimation Approximative

Travaux d'aqueduc

St Louis du mile End

<u>Augau</u>	<u>Rue</u>	<u>depuis</u>	<u>jusqu'à</u>	<u>environ.</u>
6"	St Louis	limites	St Laurent	1600.00
4"	St Laurent	Mont Royal	St Louis	2067.00
4"	St Dominique	"	"	2067.00
	105 Services particuliers			2520.00
	4 Bornes Fontaines			400.00
				<u>\$8654.00</u>

Alphonse Gaudry,

P28/B2,6

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8

3 Côte de la Place d'Armes  
Montreal le 19 Octobre 1881  
A Messieurs  
Le Maire et les Consiillers  
St Louis du Mile End.

Messieurs,

Suivant le désir exprimé  
à l'assemblée d'hier soir, j'ai l'honneur  
de vous faire parvenir l'estimation approxima-  
tive du coût des tuyaux d'aqueduc dans les  
rues St. Louis, St. Laurent, et St. Dominique, je  
vous ferai remarquer que je n'ai pas inclus  
quatre ou cinq valves qu'il faudrait ajouter et  
qui augmenteraient le coût d'environ \$450<sup>00</sup>

Vous me permettez aussi, Mes-  
sieurs, d'ajouter à mes remarques d'hier soir  
que ce n'est pas la somme de \$10,000<sup>00</sup> qui  
ferait manquer une entreprise de \$150,000<sup>00</sup>  
et que si le Village de St. Louis du Mile End  
refusait le prêt de ses débendures, je devrais  
en justice pour les autres Municipalités qui au-  
ront dû fournir vos \$10,000<sup>00</sup>, m'engager dans  
mon contrat à ne pas vous donner l'eau aux  
mêmes avantages que les autres, ce qui la  
mettrait à 40¢ par mille gallons pour la  
consommation domestique et 20¢ pour  
les manufactures, ce qui, vous le comprendrez  
comme vous mettrait dans l'impossi-  
bilité d'avoir des manufactures ici, au

P28/B2,6

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8

au moins vingt-cinq ans

J'ai l'honneur de dire  
Messieurs

Votre très humble serviteur.

Alphonse Lefebvre

44

P28/B2,6

1

2

3

4

5

6

7

8

19 October 1881  
Lettre  
de  
J. Alph. N. Beaudry

0 5

P28/B2,6



3 Côte de la Place d'armes  
Montreal le 27 Decembre 1881

A Messieurs  
Le Maire et le Conseillers  
St. Louis - du Mile-End

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer  
qu'une Compagnie de Capitalistes s'est formée  
pour construire des Travaux d'aqueduc pour les  
Villages de St Louis du Mile-End, Côte St Louis  
St Jean-Baptiste et Hochelaga à la Seule Condition  
que les différentes Corporation garantissent à la Com-  
pagnie un Revenu certain. La Corporation de  
St Louis du Mile-End devra s'engager pour sa  
part à prendre de l'eau pendant 25 ans pour un  
montant d'au moins mille piastres par an, avec  
une somme additionnelle de 10<sup>c</sup> pour une pression  
de 75 lbs. par pouce, en cas d'incendie.

L'eau sera livrée à la Corporation  
au coin des rues St Louis et St Denis @ 30 cts par  
mille gallons et @ 15 cts. pour les Manufactures.

Si cette proposition vous était  
acceptable vous m'obligerez en me le communi-  
quant au plus-tôt.

J'ai l'honneur d'être

Messieurs

Votre très humble serviteur

J. Alphonse LeGaudry,

P28/B2,6

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8

27 Decembre 1887  
9. Lettre  
de  
J. Alph. W. Beaudry

11 7

P28/B2,6

1 2 3 4 5 6 7 8

S<sup>t</sup> Louis du Saule-Ém<sup>e</sup> 9 novembre 1889

M<sup>r</sup> F. M. A. Charest C. S. V.

Procureur de l'Insulation des Saules & Anse.

Monsieur

Voici à quelles conditions le Conseil Municipal du Village de vous permettra de poser un tuyau à l'eau et à égout dans les Rues que vous avez mentionnées dans votre demande :

- 1<sup>o</sup> Le tuyau à l'eau devra être de la grosseur de 6 pouces. Tous les matériaux ainsi que les travaux devront être approuvés par l'Inspecteur de la Cité de Montréal.
- 2<sup>o</sup> Permettre aux propriétaires établis sur le parcours des Rues où ces travaux passeront, de faire leurs canaux et leur fournir l'eau à raison de 50<sup>c</sup> par mois par famille, ou 60<sup>c</sup> par mille gallons avec un compteur à chaque propriétaire.
- 3<sup>o</sup> Accepter et recevoir les égouts des propriétaires qui prendront l'eau de votre tuyau.
- 4<sup>o</sup> Le taux qui vous sera chargé pour l'eau, sera de 50<sup>c</sup> par mille gallons, payable immédiatement et aussitôt que les comptes seront envoyés par la Cité de Montréal.
- 5<sup>o</sup> La Corporation aura le droit de devenir propriétaire de ces travaux en aucun temps sur six mois d'avis, le prix sera basé d'après l'évaluation des travaux dans le temps que la Corporation en deviendra propriétaire.
- 6<sup>o</sup> Permettre au Conseil de poser une ou des bornes fontaines, où il le jugera à propos.
- 7<sup>o</sup> Remettre les rues dans l'état où vous les prendrez.
- 8<sup>o</sup> Tous les déchets de paille tirés de ces travaux appartiendront à la Corporation, excepté ce qui vous sera nécessaire pour remettre les rues dans l'état que vous les avez prises.

P.S. Un acte notarié devra être passé sous sceau et sous caution des responsables de ces travaux et du montant d'eau qui sera dépensé.

P. J.  
S. L.

J'ai l'honneur d'être Monsieur  
Votre très humble serviteur

Pierre David  
Secrétaire Trésorier

P228/B2,6

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8

9 novembre 1889

Conditions  
pour

M. F. M. A. Charvet  
de pour  
S. eau

MONTREAL WATER & POWER CO.  
IMPERIAL BUILDING.  
GEO. T. KEITH, SECY.

P. O. Box 921.  
Montreal. June 21st 1893

T. J. GLIVIER Esq

Sec'y Treas.

ST LOUIS DU MILE END

Dear Sir /

It has been brought to our attention that some one of the Street Railway Companies have commenced to lay their tracks in the streets of your Municipality, and that the said tracks are laid over our pipe line, that some of the ties and rails are on the top of some of our street-boxes. It is well known that, in case of an accident to any of the valves, or should a pipe in the main burst, we would require to act promptly, and for a railroad track to be placed on the line of our pipes would render it impossible for defects and accidents to be attended to as promptly as they should be, and we would have to tear up the tracks and stop traffic without any notice which would probably be irritating to the Street Railway Co. and to the Corporation. We hereby notify the Council that if our rights are interfered with we will protest the Corporation, and any Company or Companies which may interfere in any way with our pipe line or valve boxes.

Yours Truly

*A. Carver*

*300015*

P28/B2,6

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8

June 21/23

June 21st 3

T. J. OLIVIER Esq

Sec'y Treas.

ST LOUIS DU MILLE END

Dear Sir

It has been brought to our attention that some one of the Street Railway Companies have commenced to lay their tracks in the streets of your Municipality, and that the said tracks are laid over our pipe line, that some of the ties and rails are on the top of some of our street-boxes. It is well known that, in case of an accident to any of the valves, or should a pipe in the main street we would require to act promptly, and for a railroad track to be placed on the line of our pipes would render it impossible for defects and accidents to be attended to as promptly as they should be, and we would have to tear up the tracks and stop traffic without any notice which would probably be irritating to the Street Railway Co and to the Corporation. We hereby notify the Council that if our rights are interfered with we will protest the Corporation, and any Company or Companies which may interfere in any way with our pipe line or valve boxes.

Yours Truly

*M. W. Power Esq*  
*June 18th 1893*

P28/B2,6

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8

MONTREAL WATER & POWER CO.  
IMPERIAL BUILDING.  
GEO. T. KEITH, SEC'Y.

P.O. Box 921.  
Montreal, May 20th 1893

J.N. OLIVIER ESQ

Sec. treas.

ST LOUIS DU MILLE RD

Dear Sir /

We are in receipt of your letter of the 18th inst covering copy of a resolution of Council authorizing the Mayor of your Municipality to take legal proceedings against this Company within three days to compel the fulfilment of our engagement - but the resolution does not, nor does your letter set forth what engagements have not been fulfilled. We submitted both to several French <sup>Scholars</sup> ~~scholars~~ none of whom could make out what you required, until by accident we found a party who said it was not pipe you wanted, but water turned in the pipes now laid on St Lawrence Street above St Louis - instructions have been given to put in a valve on that portion of the line, and to turn on the water at once.

As for 137 St Lawrence Street, if you will let us know what is required we will have it attended to at once.

Yours Truly

*A. Carveth*

P228/B2,6

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8

MONTREAL WATER & POWER CO.  
IMPERIAL BUILDING.  
GEO. T. KEITH, SECY.

P. O. Box 921.

Montreal, May 20th 1893

J. H. OLIVIER ESQ

Secy. Trans.

ST LOUIS DE MILLE RD

Dear Sir /

We are in receipt of your letter of the 15th inst covering copy of a resolution of Council authorizing the Mayor of your Municipality to take legal proceedings against this Company within three days to compel the fulfilment of our engagement - but the resolution does not, nor does your letter set forth what engagements have not been fulfilled. We submitted both to several French <sup>Scholars</sup> ~~scholars~~ some of whom could make out what you required, until by accident we found a party who said it was not pipe you wanted, but water turned in the pipes now laid on St Lawrence Street above St Louis - instructions have been given to put in a valve on that portion of the line, and to turn on the water at once.

As for 257 St Lawrence Street, if you will let us know what is required we will have it attended to at once.

Yours Truly

*A. Carveth*

12  
REPRISÉ

P28/B2,6

1

2

3

4

5

6

7

8

1 E

1881

KNOW ALL MEN BY THESE PRESENTS THAT WHEREAS

AS BY THE RECORDS OF THE CORPORATION OF THE CITY OF MONTREAL

IT APPEARS THAT THE SAID CORPORATION HAS BEEN INCORPORATED

AND THAT THE SAID CORPORATION HAS BEEN GRANTED BY THE

PROVINCIAL PARLIAMENT OF QUEBEC THE PRIVILEGE OF

INCORPORATING AND HOLDING REAL ESTATE IN THE PROVINCE OF

QUEBEC AND THAT THE SAID CORPORATION HAS BEEN GRANTED

THE PRIVILEGE OF HOLDING REAL ESTATE IN THE PROVINCE OF

QUEBEC

AND

IN WITNESS WHEREOF

IN TESTIMONY

P28/B2,6

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8

Montréal, 7 Août 1900.

A Monsieur le Maire et aux Conseillers de la  
Ville St. Louis, P. Q.

Messieurs,

L'achat de l'Agoué de la Ville est une question tellement importante et si intimement liée à la question sanitaire de la Ville que l'Association des Citoyens a cru de son devoir d'en faire l'étude. C'est pourquoi elle soumet, il y a déjà quelque temps, un Comité chargé de faire cette étude et nous avons l'honneur de vous soumettre les parties importantes de son rapport.

D'après les renseignements obtenus des Officiers de votre Corporation et pris à d'autres sources, le contrôle par votre Corporation du système d'Agoués de la Ville, au prix et conditions mentionnés au règlement en cours d'adoption ne saurait être justifié que par le fait que l'on veut éviter la perte d'un court considérable entre ce que réclame votre Corporation de la "Montreal Water & Power Co.", et l'offre qui est fait par cette dernière en règlement de ce compte; les Citoyens étant parfaitement satisfaits de l'eau fournie et des prix actuels.

Pour justifier le changement de l'état de chose actuel, il faudrait donc que votre Conseil pût offrir aux Citoyens mieux qu'ils n'ont actuellement; rien dans nos recherches ne saurait justifier cette conclusion; d'ailleurs, tous les calculs qu'en nous a faits la Corporation, sont basés sur des suppositions rien de positif.

On suppose que la consommation d'eau par tête sera de 25 gallons par jour, on en est pas certain; à Montréal, on nous dit 25 à 30 gallons par tête par jour, à Québec, avec une population d'à peu près la moitié de Montréal, la consommation d'eau quotidienne actuelle est de 250,000 gallons par jour. Sans l'état de chose actuel, riches ou pauvres, tous les Citoyens dépensent sans parcimonie, la quantité d'eau requise pour la propreté de la famille et nous croyons que c'est ce qui explique l'absence de maladies épidémiques dans notre Ville.

2363

Votre honorable Conseil peut par ce qui précède voir qu'il est très difficile de se faire une idée juste de ce qui sera pour notre Ville la transaction que vous vous proposez de conclure avec la "Montreal Water & Power Co.",

Ce qui est très certain et que personne n'a encore osé nier, c'est que les cinq premières années, donneront des déficits annuels d'eau moins \$2000, à 7000, et même \$8000, selon le point de vue que l'on adopte pour faire les calculs.

Ce qui est aussi certain, c'est qu'advenant l'achat du système, la Corporation achetant son eau au gallon par le moyen de compteurs, devra la vendre aux Citoyens au gallon par le même moyen de compteurs, autrement elle s'exposerait à des déficits encore plus considérables que ceux ci-dessus mentionnés.

Les Citoyens semblent craindre beaucoup le système de

P28/B2,6

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8

15

compteurs ; il n'y a pas à les blâmer, car tout le monde semble être dans l'ignorance absolue de son fonctionnement et surtout de ce que coûtera l'eau achetée au compteur comparée avec ce qu'elle coûte aujourd'hui. Ils sont si bien dans l'état de chose présent qu'ils ne se soucient pas d'être dérangés. Dans tous les cas, l'opinion publique ne semble pas préparée du tout à ce changement.

Avant de terminer, nous suggérerions humblement à votre Conseil, pour calmer ces craintes, d'habituer les Citoyens aux Compteurs et de donner le temps d'étudier la question plus profondément, de retarder la mise en force de votre projet de règlement jusqu'au 1er Mai 1908, de louer un certain nombre de compteurs et de les placer chez autant de Citoyens en ayant soin d'en prendre dans toutes les différentes occupations, ce qui, avec d'autres études et renseignements, mettrait alors votre Conseil en état de s'adapter ou de rejeter le dit règlement en pleine connaissance de cause.

Nous avons bien l'honneur d'être, Messieurs,

Vos tout dévoués serviteurs,

*B. Gilinas, Président*  
*Henry Blackford*  
*Sec. City Assn*  
*J.P. Parsons*  
*Robt. Miller*

6-900

P28/B2,6

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8

St.Louis, 22 Sept. 1908.

A son Honneur le Maire,  
et à M.M. les Echevins,  
de la Ville de St.Louis.

Messieurs:-

Après avoir pris connaissance de l'opinion  
de votre aviseur légal, Mr F.J. Bisailon, en ce qui  
concerne ma réclamation pour intérêts chargés sur les  
montants qui sont passés dus, de mon contrat d'aqueduc,  
je me suis rendu auprès de ce Monsieur et lui ai deman-  
dé de préparer le document nécessaire pour faire preu-  
ve tel que mentionné dans son opinion. Il m'a préparé  
l'affidavit annexé à la présente, que j'ai souscrit de-  
vant Mtre Dufresne, notaire.

Espérant que ceci vous donnera satis-  
faction,

Je demeure, Messieurs,

Votre bien dévoué,

*Truffe Bastien*

P28/B2,6

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8

MONTREAL, October 15th 1901.

CERTIFICATE OF ANALYSIS OF FOUR SAMPLES OF WATER  
TAKEN FROM LOCALITIES MENTIONED BELOW, FOR MONTREAL WATER & POWER CO

Results stated in parts per million except Bacteria.

Locality	Solids (Total)	Solids (Volatile)	Chlorine	Oxygen Req'd.	Free Ammonia	Alb'd. Ammonia	Bacteria per c.c.
Westmount	124.00	40.00	6.13	3.45	.059	.066	190.
Back River	74.00	30.00	1.88	7.90	.050	.202	320.
Nun's Island	168.00	57.00	5.66	3.35	.016	.125	115.
Intake	121.00	53.00	5.66	3.95	.051	.092	130.

Sample from the Intake was taken Oct. 10th.

Samples from Back River, Nun's Island and Westmount were taken  
Oct. 11th.

Nun's Island sample was taken about 500 feet outside the  
Island.

J. T. DONALD.

2968

P28/B2,6

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8